

Les écosystèmes forestiers exceptionnels

Les forêts refuges



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

IMPORTANCE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

Au sud du Québec, les forêts ont considérablement reculé devant l'agriculture et l'urbanisation, impliquant ainsi une importante diminution de la quantité et la qualité des forêts matures sur le territoire. Aujourd'hui, de par leur rareté, certaines forêts du Québec se qualifient de ce fait d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE). Il existe trois catégories distinctes d'EFE, soit les **forêts anciennes**, les **forêts rares** et les **forêts refuges**.

POURQUOI PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES EFE?

Chacune des catégories d'EFE constitue un milieu de vie optimal pour plusieurs espèces moins communes. Ces espèces se voient aujourd'hui restreintes dans leur étendue géographique, tout comme l'habitat avec lequel elles sont intimement liées. La biodiversité est l'un des critères justifiant l'importance de conserver les EFE. En fait, les spécialistes estiment que seulement 50 % des espèces sont aujourd'hui connues. La disparition d'un type de forêts pourrait donc entraîner des conséquences irrévocables. La conservation des EFE est donc d'une importance capitale sachant la fragilité de cet équilibre naturel. En dépit de l'importance de ces sites, des interventions humaines détruisent encore ces milieux portant ainsi atteinte aux habitats pour la faune et la flore. Considérant que la superficie de l'ensemble des EFE du territoire occupe seulement 0,1 % de la région de la Chaudière et que chaque année cette proportion diminue, il devient primordial d'intervenir avant que la situation ne soit irréversible.

Saviez-vous qu'il n'y a que **douze forêts refuges** dans la région de la Chaudière-Appalaches dont cinq sur le territoire de l'Agence Chaudière?

LES FORÊTS REFUGES

Une **forêt refuge** est caractérisée par la présence d'une concentration significative d'espèces végétales à statut précaire désignées menacées ou vulnérables ou susceptibles de l'être. Ces espèces ont subi une grande pression humaine et ont maintenant besoin d'un certain soutien pour reprendre leur place au sein de l'équilibre naturel. La destruction ou la modification de leur habitat peut réduire ou même éliminer certaines espèces du Québec. À ce jour, cinq forêts refuges sont validées sur le territoire de l'Agence Chaudière. Parmi celles-ci, trois tourbières abritent trois orchidées figurant sur la liste des plantes désignées menacées ou vulnérables au Québec, soit l'aréthuse bulbeuse, la listère australe et la platanthère à gorge frangée variété à gorge frangée. La présence de la valériane des vases en concentration significative a également été validée dans une pessière noire à mélèze. Enfin, quelques colonies d'adiante des montagnes vertes, fougère associée à la roche serpentine, se réfugient dans une pessière blanche ouverte.



Platanthère à gorge frangée variété à gorge frangée
Andréanne Désy



Adiante des montagnes vertes
Andréanne Désy

Les écosystèmes forestiers exceptionnels

Les forêts refuges

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- Dans le cadre du *Projet d'ententes de conservation volontaire des écosystèmes forestiers exceptionnels présents sur le territoire de l'Agence Chaudière*, ce milieu a fait l'objet d'une caractérisation en 2003. D'ailleurs, à ce moment, tous les propriétaires rencontrés ont reçu un cahier descriptif de leur milieu et se sont moralement engagés à le protéger et le mettre en valeur par la signature d'une entente de conservation volontaire;
- Pour tout nouveau site découvert ou nouveau propriétaire, discuter avec ce dernier de la présence et de l'importance de ce milieu sensible sur son lot pour qu'il considère, s'il le souhaite, cet habitat lors de la réalisation de ses travaux d'aménagement.

Éléments à respecter	Pour quelles raisons?
Se renseigner avant d'entreprendre des travaux dans les EFE (Informez-vous auprès de la <i>Direction de l'environnement forestier</i> du MRNF pour plus de renseignements au 1-866-248-6936)	Les écosystèmes forestiers exceptionnels bénéficient de mesures de protection strictes. Par ailleurs, à la demande du propriétaire, le MRNF peut également procéder à une visite terrain de la forêt en question pour valider s'il s'agit ou non d'un EFE.
Étudier les besoins respectifs des espèces menacées ou vulnérables présentes dans la forêt refuge	Cette analyse permettra de déterminer les interventions ou mesures d'atténuation pouvant être réalisées tout en conservant les attributs exceptionnels du site. Dans d'autres cas, elle confirmera le maintien de l'intégrité de la forêt refuge afin de conserver son caractère exceptionnel.
Conserver un périmètre ou une bande de protection	Ce périmètre permettra de protéger le caractère distinctif du site.
Éviter le drainage sur le site et en périphérie de la forêt refuge	Cette activité affecterait le niveau de la nappe phréatique de la forêt refuge.
Respecter les saines pratiques d'intervention	Le maintien de la diversité biologique, notamment celle des EFE, est l'un des critères de l'aménagement durable des forêts.

LECTURES SUGGÉRÉES

- BOUCHARD, A., BARABÉ, D., DUMAIS, M. et S. HAY. 1983. *Les plantes vasculaires rares du Québec*. Syllogeus, no 48, 79 p.
- COSEPAC. 2001. *Espèces canadiennes en péril*. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, 35 p.
- GRUPE DE TRAVAIL SUR LES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS. 1997. *Les écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec, document d'information*. Ministère des Ressources naturelles du Québec, Québec, 43 p.
- LAVOIE, G. 1992. *Plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec*. Ministère de l'Environnement du Québec, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, Québec, 180 p.
- LONGTIN, B. 1996. *Option de conservation, Guide du propriétaire*. Centre québécois du droit de l'environnement, Montréal, 100 p.
- PAQUET, J. et GROISON, V. 2004. *Guide terrain - Saines pratiques d'intervention en forêt privée, Nouvelle édition*. Fédération des producteurs de bois du Québec, Longueuil, 123 p. (10,00 \$)
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC, DIRECTION DES PROGRAMMES FORESTIERS. 2003. *Les écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec, cadre d'intervention en forêt privée*. MRNFQ, Sainte-Foy, 11 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC, DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT FORESTIER. 2001. *Les écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec, Éléments clés de la biodiversité biologique*. MRNQ, Québec, 16 p.
- VILLENEUVE, N. 1996. *Les écosystèmes forestiers rares et les forêts anciennes : définition des concepts et application au contexte forestier québécois*. Rapport présenté au ministère des Ressources naturelles du Québec, Québec, 92 p.